

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1017

29 avril 2013

SOMMAIRE

Activtrading S.à r.l.	48791	Cometec S.A.	48816
Altor II S. à r.l.	48771	Convert S.à r.l.	48774
ANNA Real Estate 1 S.à r.l.	48770	Coudrée S.à r.l.	48774
ANNA Real Estate 2 S.à r.l.	48771	David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	48774
ANNA Real Estate 3 S.à r.l.	48772	David Brown Systems (Holdings) S.à r.l.	48774
Arcan Networks SA	48772	DC Global Holdings S.à r.l.	48773
Archi Tech Lighting SA	48772	Dunlion Sàrl	48810
Ares Capital Europe II Holdings S.à r.l.	48799	Enko Trans S.à r.l.	48794
Artemis Distribution Lux S.à r.l.	48775	ESMOLUX Spf S.A.	48774
Atilia S.A., SPF	48789	Espresso Cup Investments S.A.	48793
Atrinity S.A.	48788	Fir Tree Capital Opportunity (Lux)	48795
Bakona S.à r.l.	48771	HIC S.A.	48816
Banque Degroof Luxembourg S.A.	48771	Karbone Holding S.C.A.	48807
Bayern Energie S. à r.l.	48773	Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.	48794
Bella Due S.à r.l.	48771	Niagara S.A.	48791
CAI Investments (No. 1) S.à r.l.	48785	Phisolina S.A.	48770
CAI Investments (No. 2) S.à r.l.	48781	Plan76	48770
Canoe Securities S.A.	48784	Prodilux Distribution S.à r.l.	48814
Casinvest Iena S.à r.l.	48772	Redingshaff S.à r.l.	48770
Casinvest Iena S.à r.l.	48772	Rubicon Law Firm S.A.	48815
Casinvest S.à r.l.	48773	Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l.	48770
CERE II F Co-invest Finance S.à r.l.	48773	Vimetis S.à r.l.	48812
CEREP Atlantide 2 S.à r.l.	48773	Vuvezela 1 Luxco S.à r.l.	48795
Chicco Investments S.A.	48793		
Cirrus Luxembourg S. à r.l.	48793		
CNH Europe Holding S.A.	48793		

Plan76, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 3, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 106.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2013037116/10.

(130045745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Phisolina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.391.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037114/10.

(130045171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Redingshaff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9359 Selz, 2, route de Longsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037135/10.

(130045756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 815.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.946.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037153/10.

(130045358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

ANNA Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.645.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Anna Real Estate 1 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2013037386/14.

(130046262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

ANNA Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.646.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Anna Real Estate 2 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2013037387/14.

(130046259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, les adresses respectives des gérants Anke Jager et Alexander James Bermingham sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037381/10.

(130046225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Bakona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 5, rue Nachtbann.

R.C.S. Luxembourg B 146.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037421/10.

(130045951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

La liste des signatures au 14 mars 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037422/10.

(130046235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Bella Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 1, place Joseph Bech.

R.C.S. Luxembourg B 132.327.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037427/10.

(130046087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Arcan Networks SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.554.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037395/10.

(130046170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Archi Tech Lighting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 90.867.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037396/10.

(130046348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Casinvest Iena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.288.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 1^{er} mars 2013, l'adresse du gérant Alexander James Birmingham sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037443/10.

(130046213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Casinvest Iena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.288.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 1^{er} mars 2013, l'adresse de l'associé Casinvest S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg No. B142.055) est à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037444/10.

(130046213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

ANNA Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.647.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Anna Real Estate 3 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2013037388/14.

(130046254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

DC Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 160.837.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 décembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013035733/13.

(130043871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Bayern Energie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013037405/10.

(130046449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

CERE II F Co-invest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.646.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013037463/10.

(130046427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.055.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 1^{er} mars 2013, l'adresse du gérant Alexander James Birmingham sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037446/10.

(130046205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

CEREP Atlantide 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.556.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013037466/10.

(130046473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Coudrée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 5, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.990.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 20 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013037486/10.

(130046202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Convert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 84.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant

Référence de publication: 2013037484/10.

(130046442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.252.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037492/10.

(130046270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.252.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037491/10.

(130046260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

ESMOLUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 30.777.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Février 2013.

Esmolux Spf S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2013037526/14.

(130045858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Artemis Distribution Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.899.030,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.351.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Artemis Distribution Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.351, with a share capital amounting to sixteen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 16,500) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated June 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2090 of August 23, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of incorporation of the Company.

THERE APPEARED:

Pan American Investors, LLC, a Delaware limited liability company, having its registered address at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange St., Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America and registered under the State of Delaware companies registry under number 5214216,

here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee of Maître Francis Kessler, whose professional address is at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The Sole Shareholder holds one hundred per cent. (100%) of the shares in the share capital of the Company;
- II. The agenda of the Meeting is the following:
 1. (i) Change of the functional currency of the Company from Canadian Dollars (CAD) to United States Dollars (USD); (ii) conversion of the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD) and (iii) conversion of all accounts in the books of the Company from Canadian Dollars (CAD) into United States Dollars (USD);
 2. Creation of ten (10) classes of redeemable shares, reclassification of the existing shares as class A shares and creation of ten (10) share premium accounts associated to the ten (10) classes of redeemable shares so created;
 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred and eighty-two thousand four hundred and sixty-one United States Dollars (USD 3,882,461) in order to bring it from its current amount of sixteen thousand five hundred and sixty-nine United States Dollars (USD 16,569) represented by sixteen thousand five hundred and sixty-nine (16,569) class A shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to the amount of three million eight hundred and ninety-nine thousand thirty] United States Dollars (USD 3,899,030), by way of the issuance of three hundred and seventy-three thousand three hundred and thirty-four (373,334) new class A shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class B shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class C shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class D shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class E shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class F shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class G shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class H shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class I shares and three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class J shares, all having a par value of one United States Dollar (USD1) each;
 4. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 3 above by way of a cash contribution;
 5. Subsequent amendment to article 5 of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the above changes;
 6. Insertion of a new article 6 in the Articles in respect of the rights and obligations of the redeemable shares and renumbering of the articles that follow;
 7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with (a) the conversion of the currency of the share capital of the Company, (b) the change of the par value of the shares, (c) the replacement of the existing shares by the new redeemable shares in the register of shareholders of the Company, (d) the

registration of ownership of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company, and (e) the conversion of all accounts in the books of the Company from Canadian Dollars (CAD) into United States Dollars (USD); and

8. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from Canadian Dollars (CAD) to United States Dollars (USD) with effect as of the date hereof.

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company currently amounting to sixteen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 16,500) using the exchange rate quoted by The Financial Times on January 29, 2013 according to which CAD 1 equals USD 1.0042, so that the share capital now amounts to sixteen thousand five hundred and sixty-nine United States Dollars (USD 16,569), it being understood that (i) an amount of twenty-six Cents (USD 0.26) shall be allocated to the share premium account associated with the class A redeemable shares (created under the second resolution below) and (ii) the remaining four Cents (USD 0.04) shall be allocated to a distributable reserve of the Company, as a result of the conversion.

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one United States Dollar (USD 1) and to set the number of shares at sixteen thousand five hundred and sixty-nine (16,569) with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in exchange for and replacement of the existing sixteen thousand five hundred (16,500) shares having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

The Sole Shareholder acknowledges that proof of the above exchange rate has been through a financial publication.

The Sole Shareholder further resolves to convert all accounts in the books of the Company from Canadian Dollars (CAD) into United States Dollars (USD).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) classes of redeemable shares, namely class A to class J redeemable shares, to re-classify the sixteen thousand five hundred and sixty-nine (16,569) existing shares as class A redeemable shares and to create ten (10) share premium accounts associated to the ten (10) classes of redeemable shares so created.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred and eighty-two thousand four hundred and sixty-one United States Dollars (USD 3,882,461) in order to bring it from its current amount of sixteen thousand five hundred and sixty-nine United States Dollars (USD 16,569) represented by sixteen thousand five hundred and sixty-nine ([16,569]) class A shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to the amount of three million eight hundred and ninety-nine thousand three hundred and thirty-four (3,899,030), by way of the issuance of three hundred and seventy-three thousand three hundred and thirty-four (373,334) new class A shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class B shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class C shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class D shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class E shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class F shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class G shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class H shares, three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class I shares and three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) new class J shares, all having a par value of one United States Dollar (USD1) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, duly represented as stated above declares that it subscribes for all the newly issued shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and that it fully pays them up by way of a cash contribution amounting to seven million seven hundred and eighty-one thousand four hundred ninety-eight United States Dollars and ninety-four Cents (USD 7,781,498.94), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of three million eight hundred and eighty-two thousand four hundred and sixty-one United States Dollars (USD 3,882,461) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three United States Dollars and fifty-six Cents (USD 389,903.56) to the share premium account of the Company associated to the class A redeemable shares; and

(iii) an amount of three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three United States Dollars and eighty-two Cents (USD 389,903.82) to each of the share premium accounts of the Company associated with the classes B to J redeemable shares.

The amount of seven million seven hundred and eighty-one thousand four hundred ninety-eight United States Dollars and ninety-four Cents (USD 7,781,498.94) is forthwith at the disposal of the Company

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three million eight hundred and ninety-nine thousand thirty United States Dollars (USD 3,899,030), represented by three million eight hundred and ninety-nine thousand thirty (3,899,030) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, divided into:

- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class H redeemable shares (the Class H Shares);
- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class I redeemable shares (the Class I Shares); and
- three hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (389,903) class J redeemable shares (the Class J Shares).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares are collectively referred to as the Shares.

The capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

In addition to the issued share capital, the Company shall maintain share premium accounts to which any premium allocated to the respective class of Shares issued or to be issued is booked. Any available share premium shall be distributable."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert an new article 6 in the Articles, which will read as follows:

" **Art. 6. Shares.** The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

Any class of Shares is always repurchased in full. Any repurchase of a class of shares must be followed by a cancellation of the repurchased shares.

The repurchase is performed in reverse alphabetical order, so that the Class J Shares shall be the first class of shares to be repurchased. The repurchase price is determined by the board of managers.

Sufficient distributable reserves shall be available to pay the repurchase price of the class of shares to be repurchased, such distributable reserves to be evidenced by interim accounts of the Company as of the repurchase date, to be prepared by the board of managers.

The repurchase is followed by a reduction of the share capital of the Company. The repurchase shall be decided in accordance with article 5. of these articles of association."

As a consequence of the insertion of such new article 6, the Sole Shareholder resolves to renumber the articles that follow.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with (a) the conversion of the currency of the share capital of the Company, (b) the change of the par value of the shares, (c) the replacement of the existing shares by the new redeemable shares in the register of shareholders of the Company, (d) the registration of ownership of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company,

and (e) the conversion of all accounts in the books of the Company from Canadian Dollars (CAD) into United States Dollars (USD).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un janvier,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Artemis Distribution Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.351, disposant d'un capital social de seize mille cinq cents dollars canadien (CAD 16.500) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2090 du 23 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

A COMPARU:

Pan American Investors, LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center 1209 Orange St., Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et inscrite au registre des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5214216 (l'Associé Unique),

ici représenté par Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée de Maître Francis Kessler, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zenon Bernard, L-4030 ESCH-SUR-ALZETTE, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que l'Associé Unique détient cent pour cent (100%) des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. (i) Changement de la devise fonctionnelle de la Société du dollar canadiens (CAD) en dollar américain (USD); (ii) conversion du montant du capital social de la Société en un montant exprimé en dollar américain (USD) et (iii) conversion de tous les comptes dans les livres de Société du dollar canadiens (CAD) en dollar américain (USD);

2. Création de dix (10) classes de parts sociales rachetables, reclassification des parts sociales existantes en parts sociales de classe A et création de dix (10) comptes de prime d'émission associés aux dix (10) classes de parts sociales rachetables ainsi créées;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-et-un dollars américains (USD 3.882.461) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent soixante-neuf dollars américains (USD 16.569) représenté par seize mille cinq cent soixante-neuf (16.569) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, au montant de trois millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente dollars américains (USD 3.899.030) par l'émission de trois cent soixante-treize mille trois cent trente-quatre (373.334) nouvelles parts sociales de classe A, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe B, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe C, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe D, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe E, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe F, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe G, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe H, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe I et trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe J, toutes d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social adoptée au point 3 ci-dessus par un apport en numéraire;
 5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications ci-dessus;
 6. Insertion d'un nouvel article 6 aux Statuts concernant les droits et obligations des parts sociales rachetables et nouvelle numérotation des articles suivants;
 7. Modification du registre des associés afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société (a) à la conversion de la devise du capital social de la Société, (b) au changement de valeur nominale des parts sociales, (c) au remplacement de toutes les parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales rachetables dans le registre des associés de la Société, (d) l'inscription de la propriété des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société, et (e) à la conversion de tous les comptes dans les livres de la Société du dollar canadien (CAD) en dollar américain (USD); et
 8. Divers.
- III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise fonctionnelle de la Société du dollar canadiens(CAD) à l'dollar américain (USD) avec effet à la date des présentes.

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société qui s'élève actuellement à seize mille cinq cents dollars canadiens (CAD 16.500) en utilisant le taux de change publié par le Financial Times le 29 janvier 2013 selon lequel CAD 1 équivaut à USD 1.0042, de sorte que le capital social s'élève à présent à seize mille cinq cent soixante-neuf dollars américains (USD 16.569), étant entendu que (i) un montant de vingt-six Cents (USD 0,26) sera affecté au compte de prime d'émission associé aux parts sociales rachetables de classe A et (ii) les quatre Cents (USD 0,04) restants seront affectés à une réserve distribuable de la Société, en conséquence de la conversion.

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1) chacune et de fixer le nombre de parts sociales à seize mille cinq cent soixante-neuf (16.569) avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, en échange et remplacement des seize mille cinq cents (16.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune.

L'Associé Unique reconnaît que la preuve du taux de change mentionné ci-dessus a été donnée par une publication financière.

L'Associé Unique décide par ailleurs de convertir tous les comptes dans les livres de la Société du dollar canadien (CAD) en dollar américain (USD).

Deuxième résolution

L' Associé Unique décide de créer dix (10) classes de parts sociales rachetables, à savoir les parts sociales rachetables de la classe A à J, de reclasser les seize mille cinq cent soixante-neuf (16.569) parts sociales existantes en parts sociales rachetables de classe A et de créer dix (10) comptes de prime d'émission associés aux dix (10) classes de parts sociales rachetables ainsi créées.

Troisième résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-et-un dollars américains (USD 3.882.461) afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cent soixante-neuf dollars américains (USD 16.569) représenté par seize mille cinq cent soixante-neuf (16.569) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, au montant de trois millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente dollars américains (USD 3.899.030) par l'émission de trois cent soixante-treize mille trois cent trente-quatre (373.334) nouvelles parts sociales de classe A, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe B, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe C, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe D, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe E, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe F, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe G, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe H, trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe I et trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) nouvelles parts sociales de classe J, toutes d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire s' élevant à sept millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et quatre-vingt-quatorze Cents (USD 7.781.498,94) qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-et-un dollars américains (USD 3.882.461) au compte de capital social nomina de la Société;

(ii) un montant de trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois dollars américains et cinquante-six Cents (USD 389.903,56) au compte de prime d'émission associé aux parts sociales rachetables de classe A; et

(iii) un montant de trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois dollars américains et quatre-vingt-deux Cents (USD 389.903,82) à chacun des comptes de prime d'émission associés aux parts sociales rachetables des classes B à J.

Le montant de sept millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et quatre-vingt-quatorze Cents (USD 7.781.498,94) est immédiatement à la disposition de la Société

Quatrième résolution

En conséquence des décisions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente dollars américains (USD 3.899.030) représenté par trois millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente (3.899.030) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, divisées en:

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe H (les Parts Sociales de Classe H);

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et

- trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (389.903) parts sociales rachetables de classe J (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées comme les Parts Sociales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.

En plus du capital social émis, la Société maintiendra des comptes de prime d'émission sur lesquels toute prime affectée à la classe de Parts Sociales émises ou à émettre est comptabilisée. Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 6 aux Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Parts Sociales.** Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale.

Une classe de Part Sociale est toujours rachetée dans son intégralité. Tout rachat d'une classe de Parts Sociales doit être suivie d'une annulation des parts sociales rachetées.

Le rachat est effectué dans l'ordre alphabétique inversé, ainsi la Classe J sera la première classe à être rachetée. Le prix de rachat est déterminé par le conseil de gérance.

Des réserves distribuables suffisantes seront disponibles pour payer le prix de rachat de la classe de parts sociales à racheter, ces dernières seront documentées par des comptes intérimaires de la Société à la date de rachat, que le conseil de gérance préparera.

Le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société. Le rachat sera décidé conformément à l'article 5 des statuts.»

En conséquence de l'insertion de ce nouvel article 6, l'Associé Unique décide de renuméroter les articles suivants.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société (a) à la conversion de la devise du capital social de la Société, (b) au changement de valeur nominale des parts sociales, (c) au remplacement de toutes les parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales rachetables dans le registre des associés de la Société, (d) l'inscription de la propriété des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société, et (e) à la conversion de tous les comptes dans les livres de la Société du dollar canadien (CAD) en dollar américain (USD).

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison cet acte sont estimés à environ trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2013. Relation: EAC/2013/1853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032135/359.

(130039487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

CAI Investments (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.472,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.619.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of January.

Before the undersigned Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 77, Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 170.510,

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 November 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name CAI Investments (No. 2) S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 77, Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 170 619, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated July 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 2216 of September 6, 2012.

II. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of by one hundred sixteen thousand nine hundred seventy two Euros (EUR 116,972) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) to one hundred twenty nine thousand four hundred seventy two Euros (EUR 129,472) by the creation and issuance of one hundred sixteen thousand nine hundred seventy two (116,972) new corporate units, with a par value of one Euro (EUR 1) each, (together the "New Corporate units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., prenamed, represented as here above stated, declares to subscribe for all the New Corporate Units and to fully pay them by a contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due and contributed in an amount of one hundred sixteen thousand nine hundred seventy two Euros (EUR 116,972) (the "Receivable").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company, attesting to the value of the Receivable and its free transferability.

Effective implementation of the contribution

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., prenamed, represented by its representative, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable to be transferred is free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of such Receivable is effective on the date of the capital increase, without qualification;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Further to the above resolutions, the sole member resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at one hundred twenty nine thousand four hundred seventy two Euros (EUR 129,472), represented by one hundred twenty nine thousand four hundred seventy two (129,472) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un janvier.

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 510,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privé, demeurant au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CAI Investments (No. 2) S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 619, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2216 du 6 septembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et totalement libérées.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent seize mille neuf cent soixante-douze Euros (116.972 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze Euros (129.472 EUR) par la création et l'émission de cent seize mille neuf cent soixante-douze (116.972) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., précitée, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance détenue contre la Société, laquelle créance est incontestable, exigible et due et apportée pour un montant de cent seize mille neuf cent soixante-douze Euros (116.972 EUR) (la «Créance»).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur de Créance et de sa libre cessibilité.

Réalisation effective de l'apport

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., précité, représentée par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la créance à transférer est libre de tout nantissement, gage ou usufruit;
- l'apport de cette Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date de l'augmentation de capital;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Seconde résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze Euros (129.472 EUR), représenté par cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze (129.472) parts sociales sous forme nominatives, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille huit cents Euros (1.800 EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 février 2013. Relation: EAC/2013/1711. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032232/136.

(130039414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Canoe Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.217.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «Canoe Securities S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 102 le 4 mars 1997,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 57217.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de quatorze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent cinq euros et treize cents (14.483.605,13-EUR) pour le ramener de son montant actuel de seize millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente euros et cinquante-sept cents (16.785.230,57-EUR) à deux millions trois cent un mille six cent vingt-cinq euros et quarante-quatre cents (2.301.625,44-EUR) par apurement des pertes reportées ressortant de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2012 à savoir quinze millions cinq cent quarante-quatre mille six cent vingt-trois euros et quatre-vingt-dix-huit cents (15.544.623,98-EUR) déduction faite des bénéfices ressortant à la même date, à savoir un million soixante-et-un mille dix-huit euros et quatre-vingt-cinq cents (1.061.018,85-EUR).

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Divers.

I. Les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence de quatorze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent cinq euros et treize cents (14.483.605,13-EUR) pour le ramener de son montant actuel de seize millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente euros et cinquante-sept cents (16.785.230,57-EUR) à deux millions trois cent un mille six cent vingt-cinq euros et quarante-quatre cents (2.301.625,44-EUR) par apurement des pertes reportées ressortant de la situation comptable arrêté au 30 septembre 2012 à savoir quinze millions cinq cent quarante-quatre mille six cent vingt-trois euros et quatre-vingt-dix-huit cents (15.544.623,98-EUR) déduction faite des bénéfices ressortant à la même date, à savoir un million soixante-et-un mille dix-huit euros et quatre-vingt-cinq cents (1.061.018,85-EUR).

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale modifie le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent un mille six cent vingt-cinq euros et quarante-quatre cents (2.301.625,44-EUR) représenté par cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-dix (196.390) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à neuf cent soixante euros (960,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, R. CAURLA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/12/2012. Relation: LAC/2012/60860. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032237/68.

(130039667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

CAI Investments (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.510.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of January,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cavenham Alternative Investments, a fund incorporated under the Laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Shedden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Companies of Cayman Islands under number CR-171570

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 November 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name CAI Investments (No. 1) S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 77, Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 170 510, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated July 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 2171 of August 31, 2012.

II. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by eleven thousand six hundred (11,600) class A corporate units (the "Class A Units"), hundred (100) class B corporate units (the "Class B Units"), hundred (100) class C corporate units (the "Class C Units"), hundred (100) class D corporate units (the "Class D Units"), hundred (100) class E corporate units (the "Class E Units"), hundred (100) class F corporate units (the "Class F Units"), hundred (100) class G corporate units (the "Class G Units"), hundred (100) class H corporate units (the "Class H Units"), hundred (100) class I corporate units (the "Class I"), hundred (100) class J corporate units (the "Class J Units"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred sixteen thousand nine hundred seventy two Euros (EUR 116,972) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to one hundred twenty nine thousand four hundred seventy two Euros (EUR 129,472) by the creation and issuance of nine hundred eight (908) new Class A Units, twelve thousand eight hundred ninety six (12,896) new Class B

Units, twelve thousand eight hundred ninety six (12,896) new Class C Units, twelve thousand eight hundred ninety six (12,896) new Class D Units, twelve thousand eight hundred ninety six (12,896) new Class E Units, twelve thousand eight hundred ninety six (12,896) new Class F Units, twelve thousand eight hundred ninety six (12,896) new Class G Units, twelve thousand eight hundred ninety six (12,896) new Class H Units, twelve thousand eight hundred ninety six (12,896) new Class I Units, twelve thousand eight hundred ninety six (12,896) new Class J Units, with a par value of one Euro (EUR 1) each, (together the "New Corporate Units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

Cavenham Alternative Investments, prenamed, represented as here above stated, declares to subscribe for all the New Corporate Units and to fully pay them by a contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due and contributed in an amount of one hundred sixteen thousand nine hundred seventy two Euros (EUR 116,972) (the "Receivable").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company, attesting to the value of the Receivable and its free transferability.

Effective implementation of the contribution

Cavenham Alternative Investments, prenamed, and represented by its representative, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable to be transferred is free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of such Receivable is effective on the date of the capital increase, without qualification;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Further to the above resolutions, the sole member resolves to amend article 6.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's corporate capital is set at one hundred twenty nine thousand four hundred seventy two Euros (EUR 129,472), represented by:

- twelve thousand five hundred eight (12,508) class A corporate units (the "Class A Units"),
 - twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) class B corporate units (the "Class B Units"),
 - twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) class C corporate units (the "Class C Units"),
 - twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) class D corporate units (the "Class D Units"),
 - twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) class E corporate units (the "Class E Units"),
 - twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) class F corporate units (the "Class F Units"),
 - twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) class G corporate units (the "Class G Units"),
 - twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) class H corporate units (the "Class H Units"),
 - twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) class I corporate units (the "Class I Units"),
 - twelve thousand nine hundred ninety six (12,996) class J corporate units (the "Class J Units"),
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un janvier.

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cavenham Alternative Investments, un fond d'investissement constitué suivant les lois des Iles Caïman ayant son siège social au P.O.Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Shedden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Island, enregistré au «Registrar of Exempted Companies» des Iles Caïman sous le numéro CR-171570.

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CAI Investments (No. 1) S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 510, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2171 du 31 août 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par onze mille six cents (11.600) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de classe A"), cent (100) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), cent (100) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C"), cent (100) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de classe D"), cent (100) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de classe E"), cent (100) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de classe F"), cent (100) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de classe G"), cent (100) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de classe H"), cent (100) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de classe I"), cent (100) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de classe J"), d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent seize mille neuf cent soixante-douze Euros (116.972 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze Euros (129.472 EUR) par la création et l'émission de neuf cent huit (908) nouvelles Parts Sociales de Classe A, douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) nouvelles Parts Sociales de Classe B, douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) nouvelles Parts Sociales de Classe C, douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) nouvelles Parts Sociales de Classe D, douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) nouvelles Parts Sociales de Classe E, douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) nouvelles Parts Sociales de Classe F, douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) nouvelles Parts Sociales de Classe G, douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) nouvelles Parts Sociales de Classe H, douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) nouvelles Parts Sociales de Classe I, douze mille huit cent quatre-vingt-seize (12.896) nouvelles Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Cavenham Alternative Investments, précitée, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance détenue contre la Société, laquelle créance est incontestable, exigible et due et apportée pour un montant de cent seize mille neuf cent soixante-douze Euros (116.972 EUR) (la «Créance»).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur de Créance et de sa libre cessibilité.

Réalisation effective de l'apport

Cavenham Alternative Investments, précité, représentée par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la créance à transférer est libre de tout nantissement, gage ou usufruit;
- l'apport de cette Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date de l'augmentation de capital;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Seconde résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze Euros (129.472 EUR), représenté par:

- douze mille cinq cent huit (12.508) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»),
 - douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (12.996) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),
- ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille huit cents Euros (1.800 EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 février 2013. Relation: EAC/2013/1714. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032231/174.

(130039415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Atrinity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.288.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATRINITY S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 7 6.2 88

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 738 du 09 octobre 2000.

La séance est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX MILLE (10.000) actions, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge aux liquidateur et Commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ATRINITY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2013. Relation: EAC/2013/1849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032175/64.

(130039938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Atilia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.464.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize.

Le huit février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial "ATILIA S.A. SPF", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 11.464, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 1973, publié au Mémorial C numéro 227 du 24 décembre 1973,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1152 du 11 juin 2009.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 3016 du 13 décembre 2012.

La séance est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX (113.770) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de UN MILLION CENT HUIT MILLE EUROS (€ 1.108.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 05 février 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge aux liquidateur et Commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ATILIA S.A. SPF, ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2013. Relation: EAC/2013/2237. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032174/68.

(130039689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Activtrading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.402.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Monsieur Jean-François FOIS, (profession), né le 4 août 1980 à Saint-Avold (France), demeurant à F-57220 Teterchen (France), 154, Rue des Roses, propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales («l'Associé Unique»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 décembre 2012 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Activtrading S.à r.l.» avec siège social à L-3515 Dudelange, 103, Route de Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 2259 en date du 10 octobre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 131 402,

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique transfère le siège social vers L-5887 Alzingen, 477 route de Thionville et par conséquent, modifie le premier alinéa de l'article 4 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à neuf cents euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: V.PIERRU, G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61905. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 mars 2013.

Référence de publication: 2013032148/37.

(130039681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Niagara S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.955.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «NIAGARA S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31 955, constituée suivant acte

notarié reçu en date du 25 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») en date du 26 mars 1990, sous le numéro 95 et page 4543.

Les statuts de la Société furent modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C en date du 22 septembre 2009, sous le numéro 1827 et page 87674.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean BARRET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Fantine JEANNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Diogo ALVES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'Assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social fixé à quatre-vingt-seize mille (96'000.- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

(i) Décision de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat;

(ii) Décision de nommer la société «MERLIS S.à r.l.» une société à responsabilité limitée avec siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 111 320, aux fonctions de seul liquidateur de la Société;

(iii) Décision de déterminer les pouvoirs à conférer au liquidateur.

(iv) Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour la période allant de la date de la dernière assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2012 jusqu'à la date de la mise en liquidation de la Société.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer:

la société «Merlis S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111 320,

aux fonctions de seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Quatrième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour la période allant de la date de la dernière assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2012 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. BARRET, F. JEANNON, D. ALVES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2013. Relation: EAC/2013/2623. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013031854/73.

(130038477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Espresso Cup Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Chicco Investments S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036876/11.

(130045586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2013

L'assemblée décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. M. Andrea Paulis, président et administrateur, demeurant professionnellement 6900 Veterans Boulevard, IL 60527 Burr Ridge, Etats-Unis;

2. M. Nigel Wood, administrateur, demeurant professionnellement Cranes Farm Road, SS14 3AD Basildon, Essex, Royaume-Uni;

3. M. Paul Hunter, administrateur, demeurant professionnellement Cranes Farm Road, SS14 3AD Basildon, Essex, Royaume-Uni;

4. M. Jacques Loesch, avocat, demeurant professionnellement 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

5. M. Tom Loesch, avocat, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire Ernst & Young S.A., Luxembourg, comme réviseurs d'entreprises, pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNH Europe Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2013037478/24.

(130046110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 426.868.025,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.855.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société, prises en date du 19 mars 2013, que:

- Mr. David Surdeau, né le 7 juin 1956 à Sutton (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au Samjung Building, 701-2 Yeoksam-Dong, Kangnam-Ku, Seoul 135-080, Corée du Sud, a été nommé gérant de type B de la Société, avec effet au 19 mars 2013 et pour une durée indéterminée;

- Messieurs Carl Elis Rogberg, Steven Charles Strachota et Madame Lucy Jeanne Neville-Rolfe ont démissionné de leur fonction de gérants de type B de la Société, avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013037452/19.

(130046082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Enko Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 20, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 157.739.

Dépôt rectificatif remplace le dépôt du 25.02.2013 enregistré sous les références L130032747

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037524/11.

(130046366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 89.780,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.961.

Déclaration

En date du 1^{er} juillet 2012, la Société a racheté une partie des parts sociales que les associés détenaient, et plus précisément 708,000 parts de classe A, 2,765,000 parts sociales de classe B, ainsi que 1,400,000 parts sociales de classe C. En date du 27 décembre 2012, suite à la liquidation d'un des associés de la Société, TCO Lu S.à r.l., les parts de celui-ci ont été transférées à TPG Credit Opportunities Fund, L.P., une société de type Limited Partnership régie par la loi de l'Etat de Delaware immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4157268, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801. Les parts sociales sont réparties à présent de manière suivante:

TPG Credit Opportunities Fund, L.P.:	107,834.00 parts sociales de classe A 78,200.00 parts sociales de classe B
TCOI Lu S.à r.l.:	203,577.00 parts sociales de classe A 154,360.00 parts sociales de classe B
TCS Lu S.à r.l.:	130,339.00 parts sociales de classe A 90,440.00 parts sociales de classe B
Crown Westfalen Investments S.à r.l.:	23,250.00 parts sociales de classe A 17,000.00 parts sociales de classe B 120,000.00 parts sociales de classe C 648,000.00 parts sociales de classe D
Mortgage Opportunities II, LLC:	480,000.00 parts sociales de classe C 1,911,100.00 parts sociales de classe D
Vela Real Estate Credit Holdings I S.à.r.l.:	140,900.00 parts sociales de classe D
Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.:	708,000 parts sociales de classe A 2,765,000 parts sociales de classe B 1,400,000 parts sociales de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.
Pour la Société
Pedro Fernandes das Neves
Gérant

Référence de publication: 2013032449/37.

(130039555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Fir Tree Capital Opportunity (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.200.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant en date du 31 décembre 2012:

M. Dylan Davies, gérant de catégorie B, employé privé, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Nomination de gérant de la classe B en date du 1^{er} Janvier 2013 suivant pour une durée indéterminée:

M. Ronan Carroll, gérant de catégorie B, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971 et demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037534/17.

(130046326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Vuvezela 1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.851.

Rectificatif de l'acte déposé en date du 29.06.2010, N° de dépôt: L100092558

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Gianpiero SADDI, employee, in his capacity as special proxyholder of the relevant shareholders of Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.851 (the "Company");

by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, representing the shareholders of the Company as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

The Company has been incorporated pursuant to a deed (the "Minutes") of the notary Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1590, dated 4 August 2010, page 76285 by the OB Partnership, an English unlimited liability partnership governed by the Partnership Act 1890 and having its principal place of business at No. 1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, England ("OB Partnership") and the OB 2 Partnership, an English unlimited liability partnership governed by the Partnership Act 1890 and having its principal place of business at No. 1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, England ("OB 2 Partnership").

Such unlimited liability partnerships governed by the Partnership Act 1890 have no separate legal personality, and cannot hold shares in their own name. Consequently, the shares in the Company, erroneously indicated as held by the OB Partnership and the OB 2 Partnership, were at all times intended to be held by any one of the partners acting as a partner for and on behalf of the OB Partnership and the OB 2 Partnership.

Consequently, it is hereby requested that:

- all shares registered from time to time in the name of the OB Partnership shall instead be registered in the name of David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership; and

- all shares registered from time to time in the name of the OB 2 Partnership shall instead be registered in the name of Peter Woodstock Harris as partner for and on behalf of the OB 2 Partnership.

First resolution

It is resolved to request the notary to acknowledge that there were certain errors in the Minutes and consequently to amend the English and French version of the Minutes as follows:

- In the introduction section:

"THERE APPEARED:

David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership, an unlimited liability partnership established in England, governed by the Partnership Act 1890 and having its principal place of business at No.1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, England, and

Peter Woodstock Harris as partner for and on behalf of the OB 2 Partnership, an unlimited liability partnership established in England, governed by the Partnership Act 1890 and having its principal place of business at No.1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, England."

- In the subscription and payment section:

"The capital has been subscribed as follows:

Shares:

David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership:	16,586 Preferred Shares with a share premium of EUR 29,917,307.66 to be attached to the Preferred Shares; 16,586 A Shares; 16,586 B Shares; 16,586 C Shares; and 16,586 D Shares.
Peter Woodstock Harris as partner for and on behalf of the OB 2 Partnership	3,414 Preferred Shares, with a share premium of EUR 6,158,066.34 to be attached to the Preferred Shares; 3,414 A Shares; 3,414 B Shares; 3,414 C Shares; and 3,414 D Shares.
Total:	100,000 Shares

All these Shares have been fully paid up by contributions in kind consisting of:

- 29,695,755 class J preferred shares, 858 class A ordinary shares, 51,487 class C ordinary shares, 41,983 class D2 ordinary shares, 41,983 class E2 ordinary shares, 41,983 class F2 ordinary shares, 41,983 class G2 ordinary shares, 41,983 class H2 ordinary shares and 41,983 class 12 ordinary shares having a par value of EUR 1 each, held by David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership in the share capital of Centaur Luxco S.à r.l. ("Centaur Luxco"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116538 (the "OB Contribution in Kind"), and

- 6,175,376 class K preference shares having a par value of EUR 1 each held by Peter Woodstock Harris as partner for and on behalf of the OB 2 Partnership in the share capital of Centaur Luxco (the "OB 2 Contribution in Kind", together with the OB Contribution in Kind, the "Total Contribution").

It appears from the valuation report prepared by David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership and Peter Woodstock Harris as partner for and on behalf of the OB 2 Partnership as founding shareholders of the Company (the "Founding Shareholders") and presented to the notary, that the Founding Shareholders have evaluated the Total Contribution at thirty six million one hundred seventy five thousand three hundred seventy four Euros (EUR 36,175,374)."

Second resolution

As a consequence of the above, it is resolved that all shares registered from time to time in the name of the OB Partnership be registered in the name of David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership and that all shares registered from time to time in the name of the OB 2 Partnership be registered in the name of Peter Woodstock Harris as partner for and on behalf of the OB 2 Partnership.

Third resolution

As a consequence of the above, it is resolved to ratify all subsequent resolutions taken by the shareholders of the Company (including David Charles Russell Allen as partner for and on behalf of the OB Partnership and Peter Woodstock Harris as partner for and on behalf of the OB 2 Partnership, at any subsequent shareholders' meeting of the Company, whether in front of a notary or privately held.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is written in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, dans sa qualité de mandataire spécial des associés concernés de Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.851 (la "Société");

en vertu de procurations délivrées sous seing privé, lesquelles, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant les associés de la Société comme indiquée ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La Société a été constituée par un acte (le "Procès Verbal") de Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1590 en date du 4 août 2010, page 76285, par OB Partnership, un partenariat à responsabilité illimitée de droit anglais, régi par le Partnership Act 1890 et ayant son établissement principal au No.1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, Angleterre ("OB Partnership") et OB 2 Partnership, un partenariat à responsabilité illimitée de droit anglais, régi par le Partnership Act 1890 et ayant son établissement principal au No.1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, Angleterre ("OB 2 Partnership").

Un tel partenariat à responsabilité illimitée régi par le Partnership Act 1890 n'a pas de personnalité juridique distincte, et ne peut détenir des parts sociales en son nom propre. Par conséquent, les parts sociales de la Société, indiquées par erreur comme étant détenues par OB Partnership et OB 2 Partnership, étaient à tout moment destinées à être détenues par un des partenaires agissant en tant que partenaire au nom et pour le compte de OB Partnership et OB 2 Partnership.

Par conséquent, il est demandé par la présente que:

- toutes les parts sociales enregistrées le cas échéant au nom de OB Partnership devront plutôt être enregistrées au nom de David Charles Russel Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership; et
- toutes les parts sociales enregistrées le cas échéant au nom de OB 2 Partnership devront plutôt être enregistrées au nom de Peter

Woodstock Harris en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB 2 Partnership.

Première résolution

Il est décidé de demander au notaire de reconnaître qu'il y avait certaines erreurs dans le Procès Verbal et par conséquent de modifier la version anglaise et française du Procès Verbal comme suit:

- Dans la section introductive:

"ONT COMPARU

David Charles Russel Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership, un partenariat à responsabilité illimitée de droit anglais, régi par le Partnership Act 1890 et ayant son établissement principal au No. 1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, Angleterre, et

Peter Woodstock Harris en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB 2 Partnership, un partenariat à responsabilité illimitée de droit anglais, régi par le Partnership Act 1890 et ayant son établissement principal au No. 1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, Angleterre"

- Dans la section paiement et souscription:

"Le capital a été souscrit comme suit: Parts Sociales:

Parts Sociales:

David Charles Russel Allen en tant que partenaire	16.586 Parts Sociales Préférentielles avec une prime d'émission de EUR 29.917.307,66 à rattacher aux Parts Sociales Préférentielles;
agissant au nom et pour le compte de OB Partnership	16.586 Parts Sociales de Catégorie A; 16.586 Parts Sociales de Catégorie B; 16.586 Parts Sociales de Catégorie C; et 16.586 Parts Sociales de Catégorie D.
Peter Woodstock Harris en tant que partenaire	3.414 Parts Sociales Préférentielles avec une prime d'émission de EUR 6.158.066,34 à rattacher aux Parts Sociales Préférentielles;
agissant au nom et pour le compte de OB 2 Partnership:	3.414 Parts Sociales de Catégorie A; 3.414 Parts Sociales de Catégorie A; 3.414 Parts Sociales de Catégorie C; et 3.414 Parts Sociales de Catégorie D.
Total:	<u>100.000 Parts Sociales</u>

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en:

- 29.695.755 parts sociales préférentielles de catégorie J, 858 parts sociales ordinaires de catégorie A, 51.487 parts sociales ordinaires de catégorie C, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie D2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie E2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie F2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie G2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie H2 et 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie D2 d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, détenues par David Charles Russel Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership dans le capital social de Centaur Luxco S.à r.l. ("Centaur Luxco"), une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116538 ("l'Apport en Nature OB"), et

- 6.175.376 parts sociales préférentielles de catégorie K d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune détenues par Peter Woodstock Harris en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB 2 Partnership dans le capital social de Centaur Luxco ("l'Apport en Nature OB 2" ensemble avec l'Apport en Nature OB, "l'Apport Total").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par David Charles Russel Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership et Peter Woodstock Harris en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB 2 Partnership en tant qu'associés fondateurs de la Société (les "Associés Fondateurs") et présenté au notaire, que les Associés Fondateurs ont évalué l'Apport Total à trente-six millions cent soixante quinze mille trois cent soixante quatorze Euros (EUR 36.175.374)."

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, il est décidé que toutes les parts sociales enregistrées le cas échéant au nom de OB Partnership soient enregistrées au nom de David Charles Russel Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership, et que toutes les parts sociales enregistrées le cas échéant au nom de OB 2 Partnership soient enregistrées au nom de Peter Woodstock Harris en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB 2 Partnership.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de ratifier toutes les résolutions ultérieures prises par les associés de la Société (y compris David Charles Russel Allen en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB Partnership et Peter Woodstock Harris en tant que partenaire agissant au nom et pour le compte de OB 2 Partnership), à toute assemblée générale des associés de la Société ultérieure, que ce soit devant un notaire ou sous seing privé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à 300.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58586. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032016/208.

(130038641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Ares Capital Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.675.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

ACE II Master Fund, L.P., a Cayman Islands limited partnership, with registered office at the offices of Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ares Capital Europe II Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, unitranche loans, other types of hybrid debt and other types of securities and instruments of companies. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager (the Class A Manager) and two class B managers (the Class B Managers) appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that at least one Class A manager has agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers being necessarily one Class A Manager and one Class B Manager or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and Annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, the ACE II Master Fund, L.P., represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

(a) Set the number of managers of the Company at 3;

(b) Appoint the following as Class A Manager of the Company for an indefinite period:

- Eric Vimont, manager, born on 18 July 1974 in Reunion Island, France, residing professionally at 30 St. Mary Axe, Level 30 London EC3A 8EP, United-Kingdom.

(c) Appoint the following as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Douwe Terpstra, manager, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, The Netherlands, residing professionally at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Hugo Froment, manager, born on 22 February 1974 in Laxou, France, residing professionally at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

(d) Set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de février,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ACE II Master Fund, L.P., une limited partnership constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représentée par AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ares Capital Europe II Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et elle peut acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un Gérant de Classe A et deux Gérants de Classe B nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés au(x) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et comprend au moins un Gérant de Classe A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, étant nécessairement un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'un même document.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par lui. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel l'assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement de tout associé dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et Assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle des associés se tient au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être approuvés par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale annuelle des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des Associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, ACE II Master Fund, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

- (a) Fixer le nombre de gérants de la Société à 3;
- (b) Nommer en tant que Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Eric Vimont, gérant, né le 18 juillet 1974 à l'Île de la Réunion, France, résidant professionnellement à 30 St. Mary Axe, Level 30 London EC3A 8EP, Royaume-Uni.
- (c) Nommer en tant que Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Douwe Terpstra, gérant, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - Hugo Froment, gérant, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
- (d) Fixer le siège social de la Société au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2013. Relation: EAC/2013/1861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032133/462.

(130039634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Karbone Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.433.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, with professional address in Junglinster,

acting as special proxyholder of the sole manager of the company Karbone Holding S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 144433, (herewith the "Company"),

by virtue of powers substituted to her, which powers, signed ne varietur by the empowered and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing person asked the undersigned notary to document the following declarations and statements:

1. That the Company has been incorporated on 27 January 2009, pursuant to a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 400 on 24 February 2009, the articles of incorporation of which have been amended for the last time on 11 January 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 913 on 6 April 2012.

2. That the share capital of the Company is fixed at USD 1,230,000 (one million two hundred thirty thousand US Dollars) represented by 2 (two) management shares (the "Management Shares") and 2,459,998 (two million four hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), all shares having a nominal value of USD 0.50 (fifty US Dollars cents) each.

3. That pursuant to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an un-issued but authorized capital of a maximum amount of USD 10,000,000 (ten million US Dollars) represented by twenty million (20,000,000) ordinary shares.

4. That the increase of the share capital shall be realized within the strict limits defined in article 5 of the Articles, which are as following:

"The authorised un-issued capital of the Company is set at ten million Dollars (\$ 10,000,000) represented by twenty million (20,000,000) Ordinary Shares. Any authorised but un-issued Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication of this deed in the Mémorial. Out of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue further Ordinary Shares (and/or instruments convertible into Ordinary Shares or giving right to subscribe to Ordinary Shares) up to the total authorised capital in whole or in part from time to time. In the case of issues of Ordinary Shares within the authorised capital, the Manager shall have such issues and the amendment to this article 5 recorded by notarial deed in accordance with law."

5. That by way of resolutions of the sole manager of the Company taken on 14 December 2012, the sole manager decided to increase the share capital of the Company by an amount of USD 400,000 (four hundred thousand US Dollars), pursuant to article 5 of the Articles, in order to raise it from its current amount of USD 1,230,000 (one million two hundred thirty US Dollars) to USD 1,630,000 (one million six hundred thirty thousand US Dollars) by creating and issuing 800,000 (eight hundred thousand) new ordinary shares (the "New Ordinary Shares") with a nominal value of USD 0.50 (fifty cents of US Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares.

6. That the New Ordinary Shares have been paid up to the extent of 50 % (fifty per cent) by a contribution in cash of an amount of USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars).

7. That the sole manager has admitted to the subscription of the New Ordinary Shares Mr. Izzet Bensusan, Mr. Ali Pichvai and Mr. Richard Weihe, in their capacity of limited liability shareholders of the Company.

8. That the justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

9. That as a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorized capital, article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

" Art. 5. Share Capital.

"(...).

The issued capital of the Company is set at one million six hundred thirty thousand US Dollars (USD 1,630,000) represented by two (2) Management Shares with a nominal value of fifty US Dollar cents (USD 0.50) each and three million two hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,259,998) Ordinary Shares with a nominal value of fifty US Dollar cents (USD 0.50) each.

(...)"

The remainder of the article remains unchanged.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above empowered person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same empowered person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered person, who is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour de janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant de la société Karbone Holding S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144433 (ci-après la "Société"),

spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé, lui substituée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

1. Que la Société a été constituée le 27 janvier 2009, suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 400 du 24 février 2009, et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 11 janvier 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 913 du 6 avril 2012.

2. Que le capital social de la société est fixé à 1.230.000 USD (un million deux cent trente mille US Dollars) représenté par 2 (deux) actions de commandité (les «Actions de Commandité») et 2.459.998 (deux millions quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), toutes les actions ayant une valeur nominale de 0,50 USD (cinquante cents des Etats-Unis) chacune.

3. Que conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), la Société a un capital autorisé non-émis d'un montant maximum de 10.000.000 USD (dix millions de US Dollars) représenté par 20.000.000 (vingt millions) d'actions ordinaires.

4. Que l'augmentation de capital est réalisée dans les strictes limites définies à l'article 5 des Statuts qui sont les suivantes:

«Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à dix millions de dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000) représenté par vingt millions (20.000.000) d'Actions Ordinaires. Toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non émises viendront à échéance au bout d'une période de cinq (5) ans après la publication du présent acte au Mémorial. Le Gérant est habilité à émettre, dans le cadre du capital social autorisé, d'autres Actions Ordinaires (et/ou instruments convertibles en Actions Ordinaires ou conférant un droit de souscription à des Actions Ordinaires), à hauteur de la totalité du capital autorisé ou une partie de celui-ci, et de temps à autre. Dans l'hypothèse d'émissions d'Actions de Commanditaire dans le cadre du capital autorisé, le Gérant devra faire constater ces émissions et la modification du présent article 5 par acte notarié conformément à la loi.»

5. Que par décision du gérant de la Société du 14 décembre 2012, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 400.000 USD (quatre cent mille US Dollars), conformément à l'article 5 des Statuts, pour le porter de son montant actuel de 1.230.000 USD (un million deux cent trente mille US Dollars) à 1.630.000 USD (un million six cent trente mille US Dollars) par la création et l'émission de 800.000 (huit cent mille) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de 0,50 USD (cinquante cents des Etats-Unis) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

6. Que les Nouvelles Actions Ordinaires ont été libérées à hauteur de 50 % (cinquante pourcent) moyennant un apport en espèces d'un montant de 200.000 USD (deux cent mille US Dollars).

7. Que le gérant a admis à la souscription des Nouvelles Actions Ordinaires Monsieur Izzet Bensusan, Monsieur Ali Pichvai et Monsieur Richard Weihe, en leur qualité d'actionnaires commanditaires de la Société;

8. Que les justificatifs de la souscription et de la libération ont été démontrés au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

9. Qu'en conséquence de cette augmentation de capital de la Société effectuée dans le cadre du capital autorisé, l'article 5 des Statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5. Capital social.**

«(...)

Le capital émis de la Société est fixé à un million six-cent-trente mille dollars des Etats-Unis (USD 1.630.000) représenté par deux (2) Actions de Commandité d'une valeur nominale de cinquante cents des Etats-Unis (USD 0,50) et trois millions deux-cent-cinquante-neuf mille neuf-cent-quatre-vingt-dix-huit (3.259.998) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinquante cents des Etats-Unis (USD 0,50) chacune.

(...))»

Le reste de l'article reste inchangé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, sont approximativement évalués à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la mandataire comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même mandataire comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2013. Relation GRE/2013/320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031775/141.

(130038732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Dunlion Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.978.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SRE Hotels Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.668 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal on 18th of February, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party declare being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of DUNLION S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 138.978, and incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on May 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1526, dated June 19, 2008 (the "Articles").

The Articles have not been amended since.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) Amendment of the date of closure of the accounting year in order to bring it from the 31st of December to the 31st of October of each year, and subsequent amendment of articles 15 and 16 of the Articles of Incorporation.

2) Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the date of closure of the accounting year in order to bring it from the 31st of December to the 31st of October of each year.

The present financial year which started on 1st of November 2012 shall end on the 31st of October 2013.

Second resolution

As a consequence articles 15 and 16 of the Articles of Incorporation are changed and shall have henceforth the following wording:

Art. 15. The Company's accounting year begins on the first of November of each year and ends on the thirty-first of October of the following year

Art. 16. Each year, with reference to the 31st of October, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février.

Devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SRE Hotels Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée suivant la loi du Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.668 («l'Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante est le seul associé de DUNLION S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.978, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1526 en date du 19 juin 2008.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare donc que la réunion est bien constituée et, ayant reconnu pour être entièrement informée des résolutions à être prises conformément à l'ordre du jour suivant:

1) Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 octobre au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification subséquente des articles 15 et 16 des statuts.

2) Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 octobre au lieu du 31 décembre de chaque année.

L'année sociale en cours a commencé le 1^{er} novembre 2012 et se terminera le 31 octobre 2013.

Deuxième résolution

En conséquence les articles 15 et 16 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 15. L'année sociale commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année prochaine.

Art. 16. Chaque année, au trente et un octobre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2013. LAC/2013/9342. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031630/107.

(130038950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Vimetis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.736.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

"Luis Malo De Molina De La Riva", born in Bilbao on January 1, 1948 having its professional address at C. Joaquin Costa 61, 1° Derecha 2, 28002 Madrid, owner of five hundred (500) shares (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on December 20th 2012.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the owner of all shares of "Vimetis S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg on April 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1246 on June 26th, 2006,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, under number B 115 736 (hereinafter referred to as the "Company").

The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

Owning all the shares of the Company, the Sole Shareholder decided to dissolve and liquidate the Company, which has ceased operations, and to act as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

The Sole Shareholder declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder, that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, so that the company is dissolved and considered closed.

The Sole Shareholder gives discharge to the sole manager for his mandate up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy of this deed. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital thereof, or reimbursement to the Sole Shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy

of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and only if no creditor of the Company dissolved and liquidated has demanded the creation of security

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euros (900.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

«Luis Malo De Molina De La Riva», né à Bilbao, le 1^{er} janvier 1948, ayant son adresse professionnelle au C. Joaquín Costa 61, 1^o Derecha 2, 28002 Madrid, propriétaire de cinq cents (500) parts sociales («l'Associée Unique»),

Ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerk de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la société «Vimetis S.à r.l.» (la "Société"), ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 avril 2006, publié au Mémorial C à Recueil des Sociétés et Associations numéro 1246 du 26 juin 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 736, (ci-après nommée la "Société").

Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérée.

Réunissant en ses mains la totalité des parts de la Société, l'Associée Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

L'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'Associée Unique déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, que tous les actifs ont été réalisés et que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la société est dissoute et considérée comme clôturée.

L'Associée Unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'Associé Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28/12/2012. Relation: LAC/2012/62876. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/03/2013.

Référence de publication: 2013031438/104.

(130038094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Prodilux Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 65.756.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Vincent BURG, gérant de société, né à Colmar, le 9 décembre 1952, demeurant à L-8367 Hagen, 19, rue de l'Ecole,

ici représenté par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration sous lui délivrée seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée «PRODILUX DISTRIBUTION S.à r.l.», (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social au 5, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65756, a été constituée le 15 juillet 1998 suivant acte reçu par le maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 765 du 22 octobre 1998.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant que l'associé unique de la Société, a décidé de dissoudre et de liquider la société «PRODILUX DISTRIBUTION S.à r.l.», qui a arrêté ses activités, et ce avec effet au 31 décembre 2012.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant que liquidateur de la société, déclare avoir repris tous les éléments d'actif et de passif de la société «PRODILUX DISTRIBUTION S.à r.l.».

5) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se trouve investi de tous les éléments d'actifs de la société dissoute et qu'il déclare répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle.

6) Que la liquidation de la société «PRODILUX DISTRIBUTION S.à r.l.» est achevée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée avec effet au 31 décembre 2012.

7) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

8) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société à savoir au 5, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2013. Relation GRE/2013/321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031905/48.

(130038744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Rubicon Law Firm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.882.

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «RUBICON LAW FIRM S.A.» avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, le 27 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Associations et des Sociétés, Numéro 1916 du 2 août 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 169882.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Josef ORTADO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente élit Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yannick KANTOR, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

2. Divers.

II. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Pareillement, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. La Présidente constate que la présente assemblée est partant constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée l'unique résolution suivante prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'assemblée générale modifie le cinquième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. (5^e paragraphe).** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un, les actions sont librement cessibles par l'actionnaire unique. En cas de décès entraînant la transmission des actions à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat ou d'incapacité de l'actionnaire unique, la Société sera dissoute après la cession, à moins que l'article 4 des présents statuts n'ait été modifié à partir de la cession des actions pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la société.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 16.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq cent quatre-vingt-treize euros (593,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, J. ORTADO, Y. KANTOR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23/01/2013. Relation: LAC/2013/3154. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031927/56.

(130038676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Cometec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 48.108.

Certificat de Fusion du 26 février 2013

1. Conformément à la Section XIV et plus particulièrement aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, (la «Loi») un projet de fusion a été établi par acte notarié en date du 28 décembre 2012, en vue de la fusion par absorption de la société MARIGEST HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.990 (la «Société Absorbée»), par COMETEC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108 (la «Société Absorbante») détenant 100% des actions de la Société Absorbée.

2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 183 du 25 janvier 2013.

3. Comme indiqué au point 9) du prédit projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du prédit projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi et ils ont pu, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

4. Comme indiqué au point 10) du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, soit jusqu'au 25 février 2013, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 26 février 2013.

5. Il résulte d'un certificat émis par COMETEC SA que tous les documents prévus sub 3) ont été déposés au siège social et qu'aucune convocation à une assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.

6. Par conséquent et conformément à la Loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive entre les parties avec effet au 26 février 2013.

7. Que la Société Absorbée a dès lors cessé d'exister.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 1^{er} mars 2013. Relation: LAC/2013/9500. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2013032255/35.

(130039475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

HIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 73.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036344/10.

(130044633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.
